

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022 – 18 H 00 A LA SALLE INTERGENERATIONNELLE

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, BADIA Armand, CHIROUZE Séverine, FIALON Philippe, FRECHET Norbert, GOUYS Jean, PONTAL Stéphanie, REYNAUD Sylvie, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam

Absent excusé : M BLACHERE Benjamin

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

Nombre de personnes présentes dans le public : 22

La séance a été ouverte à 18H00

## **PREAMBULE**

Madame le Maire :

- ➔ Informe les membres du conseil municipal de la démission de Benjamin BLACHERE pour raisons personnelles.
- ➔ Apporte un démenti formel concernant l'intervention d'une habitante lors du dernier conseil municipal à propos du pumptrack : le document qu'elle a remis en séance n'était pas, comme elle l'a déclaré publiquement, la preuve que l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) avait donné un avis favorable au projet de pumptrack à la demande de la Communauté de Communes (CDC), mais une simple auto attestation qui n'engageait qu'elle. Elle a présenté ses excuses par écrit au Président de la CDC.
- ➔ Informe les personnes présentes qu'il n'y aura pas de temps d'échange avec le public à la fin de la séance (qui n'a pas de caractère obligatoire selon le CGCT) pour les raisons suivantes : « le dernier conseil municipal s'est mal terminé, par l'agressivité et l'hostilité de certaines personnes du public. Nous sommes ouverts au débat et ne pas être du même avis est la réalité d'une démocratie dans lequel chacun doit pouvoir s'exprimer. Mais cela doit se faire dans le respect et c'est loin d'être le cas. Je ne tolérerai plus de tels propos dans un conseil municipal. Alors nous attendrons que le climat s'apaise et croyez bien que nous sommes les premiers à le regretter. De plus nous déplorons formellement l'agressivité et la haine entretenue sur les réseaux sociaux. Nous n'y répondrons pas pour ne pas entrer dans une escalade ».

Ce préambule étant fait, nous abordons l'ordre du jour.

Armand BADIA interpelle Mme le Maire sur la décision modificative n°3 au BP 2021, prise par arrêté (n°2021/50 du 12/10/2021), liée à la dépense du relevé topographique, décision qui n'a pas été abordée au conseil du 29/11/2021.

Le 29 septembre 2021, le conseil municipal a voté le choix du prestataire concernant le relevé topographique de la zone Sud, au prix de 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC (délibération n°2021/43).

Le 12 octobre 2021, Le Maire a pris un arrêté pour pouvoir engager le règlement de cette somme auprès du prestataire.

Elle explique que le trésorier l'a informée d'une nouvelle règle budgétaire, qui s'applique sur le budget concernant le chapitre « dépenses imprévues ». Dans ce cas uniquement, le Maire est autorisé à prendre un arrêté en lieu et place d'une délibération, ce qui a été fait. Cet arrêté est considéré comme la décision modificative n°3 au BP 2021 et a été visé, tout comme les délibérations modificatives précédentes, par le contrôle de légalité.

Plus de précisions seront apportées lors du prochain CM.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1/ RESTE A REALISER 2021**

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>
Opération 32 (rénovation énergétique mairie) - Article 2135	22 300,00 €
Opération 34 (extension des réseaux des cabinets médicaux) - Article 21533	11 112,00 €
Opération 34 (extension des réseaux des cabinets médicaux) - Article 21538	720,00 €
Opération 35 (équipement numérique pour l'école) - Article 2183	7 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>41 132,00 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Opération 30 (espace de convivialité avec buvette) Etat - Article 1321	9 727,00 €
Opération 30 (espace de convivialité avec buvette) Région - Article 1322	19 453,00 €
Opération 30 (espace de convivialité avec buvette) Département - Article 1323	9 727,00 €
Opération 32 (rénovation énergétique mairie) Région - Article 1322	3 835,00 €
Opération 34 (extension des réseaux des cabinets médicaux) Subv. des autres groupements - Article 13258	8 798,00 €
Opération 35 (équipement numérique pour l'école) Etat - Article 1321	4 900,00 €
<b>Total recettes</b>	<b>56 440,00 €</b>

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 2 abstentions (Myriam SARASIN et Armand BADIA) et 0 contre, de valider les RAR 2021.

### **2/ TARIF CANTINE SCOLAIRE 2021/2022**

Le conseil municipal décide à 13 voix pour, 0 abstentions et 0 contre de fixer le tarif 2021/2022 de la cantine scolaire à 3,32 €.

Armand BADIA interpelle le conseil sur des repas payés mais non consommés à cause de maladies ou absences inopinées et demande quelles sont les actions entreprises par la mairie.

Réponse : La mairie a systématiquement contacté le prestataire API pour demander l'annulation des repas non consommés. Le prestataire a été tolérant, lorsqu'il y a eu fermeture d'une classe entière liée à la COVID.

Par contre, dans le cas d'une absence ponctuelle d'un enfant ou d'un instituteur absent, il n'y a pas eu possibilité de rembourser le repas non consommé le jour même et le lendemain. Toutefois, un remboursement a été possible pour les autres jours de la semaine.

Par ailleurs Armand BADIA signale un retour positif sur le fonctionnement de la plateforme Numérian.

### **3/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION EN SUBSTITUTION DU POSTE EXISTANT D'ADJOINT D'ANIMATION 2EME CLASSE**

Le contrat de travail CDD de Mme Anaïs DUFFAUD, adjoint animation 2<sup>ème</sup> classe, arrive à son terme le 30/03/2022. Celui-ci a déjà été renouvelé une fois. Par conséquent, il est proposé de lui établir un CDI.

Il convient également de substituer son poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe (dénomination qui n'existe plus) par un poste d'animation en CDI.

Le conseil municipal décide à 13 voix pour, 0 abstentions et 0 contre la création du poste d'Adjoint animation.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### **→ Travaux Pont de Veyrières :**

Les travaux débuteront mi-mars 2022, car un accord entre le Département et la commune a été conclu sur la réfection de l'aqueduc.

Coût total de l'aqueduc : 13 017,72 € TTC,

soit 7 998,78 € TTC pour la part départementale et 5018,94 € TTC pour la part communale.

#### **→ Clocher de l'église :**

Présentation du calendrier prévisionnel :

- Consultation des entreprises : Mars 2022
- Démarrage des travaux : septembre 2022
- Fin des travaux : novembre/décembre 2022

Plan de financement proposé par le SITHERE :

- Subventions demandées : DETR (40%) : 76 943,30 € , Département (10%) : 19 235,83 € , Région (30%) : 57 707,48 € et Part communale (20%) : 38 471,65 €. Coût prévisionnel total : 192 358,25 €

Le Maire précise que les travaux ne seront démarrés que lorsqu'il y aura la confirmation de 60 000 € minimum de subventions.

#### **→ Projet de Pumptrack :**

Mme le Maire Informe qu'une rencontre avec le Président de la CDC a eu lieu le 10 décembre 2021, pour faire un point sur l'avancement du projet de pumptrack. Le président de la CDC a expliqué lors de cette réunion, que le projet de pumptrack sur Lalevade avait évolué et qu'il serait de la même envergure que le projet intercommunautaire.

A ce jour, nous n'avons aucune garantie de financement, alors que le projet sur Lalevade est bien avancé, avec un début des travaux annoncé très prochainement.

Une deuxième rencontre a eu lieu mi-janvier 2022 avec le président de la CDC, pour prendre une décision.

Mme Le Maire précise qu'il n'y a aucun intérêt à installer 2 équipements sportifs de la même envergure au sein d'un même territoire et qu'une décision collégiale a donc été prise entre la mairie et la CDC, d'abandonner le projet de pumptrack sur Meyras.

Le Président de la communauté de communes a proposé à la commune de faire évoluer ce projet en zone de loisirs.

Le nouveau projet démarre donc avec la création d'un groupe de travail CDC/mairie/professionnels de santé en lien avec le Sport Santé, afin d'inclure le parcours de santé.

#### **→ La fibre :**

Après un an et demie de retard, voici le planning prévisionnel 2022 sur Meyras, annoncé par Ardèche Drôme Numérique : Champagne, Amarnier, Le Plot, de Pont de Veyrières jusqu'au Pestrin,

2022 également : le Souilhoul et le Seuzaret, avec Jaujac.

De 2023 à fin 2024 : le centre-bourg, la Vallée de l'Ardèche, le Pradel, Ventadour, RN 102 et Neyrac Les Bains.

#### **→ Plateforme d'équarrissage**

Une réunion a été organisée avec la Fédération de chasse 07, le président de L'ACCA de Meyras et la DIR : le terrain retenu serait à la Jugierie (à côté des Portes), sur la parcelle AI 502 qui appartient à la mairie.

La mairie prendra en charge la réalisation du terrassement et de la clôture en bois et l'ACCA la réalisation de la plateforme et le coût du container de 750L.

La mise à disposition de cette parcelle à titre gracieux se fera dans le cadre d'une convention.

#### **→ Péril imminent quartier « Le Champ »:**

Les 2 ruines concernées sont liées entre elles. Une ruine sera rénovée et la deuxième sera détruite.

Pour que la ruine soit détruite, il faut que la ruine devant être rénovée soit ceinturée en amont afin qu'elle ne s'écroule pas à son tour.

D'autre part, ENEDIS a entrepris des travaux pour enlever la fixation de la ligne électrique sur le mur de la ruine à détruire, pour installer un poteau à proximité.

➔ Projet de végétalisation de la cour d'école : (à l'initiative de l'association des amis de l'école) :

Problématiques :

- Repenser les espaces des cours du groupe scolaire pour qu'ils soient plus accueillants, apaisants et sécurisants
- Les salles de classe sont trop chaudes lorsque l'été approche.

Il s'agit d'un projet écologique et en lien avec la biodiversité.

Partenaire : le lycée agricole Olivier de Serre, avec un groupe de travail de 4 étudiants pour proposer 3 scénarii avec 3 niveaux de budget, qui seront présentés en décembre 2022.

Armand BADIA informe que l'Agence de l'eau peut subventionner jusqu'à 70%.

➔ Sécurité aux abords de l'école :

Un incident récent a remis à l'ordre du jour la sécurité devant l'école.

Il nous faut réfléchir à une réorganisation de l'accès à l'école et nous pourrions éventuellement intégrer la parcelle que la mairie vient d'acheter pour repenser les lieux.

➔ Programme des prochaines animations :

Rappel de la finalité et des principes de ces animations : une programmation culturelle régulière et variée pour animer le village et créer du lien social conformément à nos engagements de début de mandat.

Un spectacle ou une animation par mois au minimum. Des partenariats avec des structures voisines pour mutualiser nos moyens et ressources.

Une communication qui s'appuie sur 4 moyens : le site Internet, la page Facebook, l'application PanneauPocket et l'affichage. Le programme présenté en séance sera publié sur le site Internet de la mairie.

Information complémentaire de Mme le Maire sur 2 rendez-vous sportifs :

- 26 mars : la nuit du sport, organisée par la CDC
- 4 juin : le trail de la chaussée des géants.

Myriam SARASIN nous informe que la commune de Meyras n'a pas versée de subvention à l'association.

La mairie va se renseigner s'il est toujours possible de participer à cette subvention.

Projet de mémoire sur l'histoire du village racontée par nos anciens (projet proposé par M Jérôme SKALSKY) :

Un projet social et collectif à l'image des films super 8 réalisés il y a quelques années.

Le principe : des entretiens filmés de nos anciens qui, après montage, pourront constituer des documentaires sur notre patrimoine. Le nombre de personnes interviewées n'est ni fixé, ni limité. L'idée est de faire participer toutes les personnes qui en ont envie. On prendra notre temps. C'est un projet sur un an peut être plus.

➔ Autres sujets :

Assainissement du Plot : travaux terminés

Mise en place de 6 Capteurs de CO2 à l'école, suite aux recommandations de l'Inspecteur d'Académie.

Koesio : renouvellement du contrat pour les imprimantes et opportunité d'installer un écran interactif dans la salle du conseil sans coûts supplémentaires.

Enfin l'opposition a souhaité avoir des informations sur l'avancée de différents projets :

Vente de l'école de Champagne :

Par rapport à la loi "Climat et Résilience", la mairie a dû réaliser un nouveau diagnostic de performance énergétique. L'annonce de vente sera mise sur différents sites par l'agent immobilier la semaine du 21 au 25 février 2022.

Cité EDF :

Pas d'avancement sur le projet. Une estimation est à faire par le service fiscal DGFIP dans les mois à venir.

Château d'eau du Maillet :

Projet porté par le SEBA. Nous n'avons à ce jour aucune date de début des travaux.

Assainissement de Neyrac Les Bains

Réunion début 2022 avec le SEBA, la DDT, le Département, les Thermes de Neyrac et Naldéo. 3 scénarii sont à l'étude.

La station d'épuration de Neyrac sera maintenue pendant au moins 2 ans selon le scénario retenu.

Une nouvelle station d'épuration n'est pas prévue pas avant 2025/2026.

PLUi :

Le dernier rapport des commissaires enquêteurs est diffusé sur le site de la CDC et ces informations sont également relayées sur le site de la mairie depuis le 02/02/2022.

Madame le Maire rappelle que les conclusions des commissaires enquêteurs ne sont qu'un avis et non une décision finale.

La prochaine étape sera la conférence des maires qui aura lieu en mars 2022.

Installation du nouveau complexe de jeux à l'école : Semaine du 21 février au 25 février 2022.

Le Pestrin :

Sujet très épineux. Tous les Parlementaires, Sénateurs, Député, Président du département, Conseillers départementaux ont apporté leur aide pour soutenir cette entreprise emblématique de notre territoire.

La séance est close à 19 H47

.....  
**Le Maire, Karine ROBERT**